

2023.24

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE – Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

étaient représentés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

étaient excusés :

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

secrétaire de séance:

Mme Isabelle SAITER

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHES PUBLICS CONCLUE ENTRE LE VILLE ET LE CCAS AVENANT N°1 : ADHESION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE TROUVILLE SUR MER

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires maritimes, port, tourisme et développement économique du 21 mars 2023 ;

Vu la délibération 2023-25 datée du 23 juin 2023 portant autorisation de signer une convention constitutive de groupement de commandes permanent entre la ville de Trouville sur Mer et le Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la convention de groupement signée en date du 29 juin 2022 entre la Ville et le CCAS de Trouville-sur-Mer ;

Considérant que pour rationaliser l'achat public et réaliser des économies d'échelle, un groupement de commandes a été conclu entre la Ville et le CCAS de Trouville-sur-Mer,

Considérant les intérêts concordants de l'Office de Tourisme et des membres fondateurs du groupement de commandes.

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de signer l'avenant à la convention de groupement pour l'adhésion de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer au sein du groupement de commande constitué entre la Commune et le CCAS.

- **Autorise** la signature de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes actant l'adhésion de ce nouveau membre ;

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.
